

**Grille des actes réservés au sens de la Loi sur les CPA,
en fonction des types de rapport prévus au *Manuel de CPA Canada – Certification*¹**

<p align="center">A</p> <p align="center">Types de rapport prévus au <i>Manuel de CPA Canada – Certification</i>¹</p>	<p align="center">B</p> <p align="center">Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique sans limitation^{2 3}</p>	<p align="center">C</p> <p align="center">Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique limité à la mission d'examen^{2 4}</p>	<p align="center">D</p> <p align="center">Signature du rapport permise aux CPA non titulaires du permis de comptabilité publique</p>
<p>NCA 700 - Opinion et rapport sur des états financiers</p>	<p>✓</p>		
<p>NCA 800 - Audits d'états financiers préparés conformément à des référentiels à usage particulier — Considérations particulières</p>	<p>✓</p>		
<p>NCA 805 - Audit d'états financiers isolés et d'éléments, de comptes ou de postes spécifiques d'un état financier — Considérations particulières</p>	<p>✓</p>		
<p>NCA 810 - Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés</p>	<p>✓</p>		
<p>NCMC 3530 - Missions d'attestation visant la délivrance d'un rapport sur la conformité (assurance raisonnable ou limitée lorsque la conformité porte sur des objets comportant des informations sous-jacentes de nature financière)</p> <p>* En vigueur pour les rapports datés du 1^{er} avril 2019 ou d'une date ultérieure. Son application anticipée est autorisée.</p>		<p>✓</p>	
<p>NCMC 3531 - Missions d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité (assurance raisonnable ou limitée lorsque la conformité porte sur des objets comportant des informations sous-jacentes de nature financière)</p> <p>* En vigueur pour les rapports datés du 1^{er} avril 2019 ou d'une date ultérieure. Son application anticipée est autorisée.</p>	<p>✓</p>	<p>Seulement pour les missions d'assurance limitée</p>	

<p style="text-align: center;">A</p> <p style="text-align: center;">Types de rapport prévus au <i>Manuel de CPA Canada – Certification</i>¹</p>	<p style="text-align: center;">B</p> <p style="text-align: center;">Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique sans limitation^{2 3}</p>	<p style="text-align: center;">C</p> <p style="text-align: center;">Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique limité à la mission d'examen^{2 4}</p>	<p style="text-align: center;">D</p> <p style="text-align: center;">Signature du rapport permise aux CPA non titulaires du permis de comptabilité publique</p>
<p>5815 - Rapports spéciaux — rapports d'audit sur la conformité à des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires (<u>lorsque la conformité porte sur des objets comportant des informations sous-jacentes de nature financière</u>)</p> <p>* En vigueur pour les rapports datés du 31 mars 2019 ou d'une date antérieure.</p>	<p>✓</p>		
<p>5925 - Audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière intégré dans un audit d'états financiers</p>	<p>✓</p>		
<p>7060 - Examen des états financiers intermédiaires par l'auditeur</p>	<p>✓</p>		
<p>7150 - Consentement de l'auditeur à l'utilisation d'un rapport de l'auditeur inclus dans un document de placement</p>	<p>✓</p>		
<p>7170 - Consentement de l'auditeur à l'utilisation de son rapport d'audit inclus dans une déclaration d'acquisition d'entreprise</p>	<p>✓</p>		
<p>7200 - Assistance fournie par l'auditeur aux placeurs et aux tiers</p>	<p>✓</p>		
<p>7500 - Consentement de l'auditeur à l'utilisation de son rapport d'audit dans le contexte de documents désignés</p>	<p>✓</p>		
<p>NCME 2400 - Missions d'examen d'états financiers historiques</p> <p>* En vigueur pour les examens d'états financiers des périodes closes à compter du 14 décembre 2017. Son application anticipée n'est pas autorisée.</p>	<p>✓</p>	<p>✓</p>	
<p>8200 - Examen d'états financiers par l'expert-comptable</p> <p>* En vigueur pour les examens d'états financiers des périodes closes le 13 décembre 2017 ou avant.</p>	<p>✓</p>	<p>✓</p>	

<p style="text-align: center;">A</p> <p style="text-align: center;">Types de rapport prévus au <i>Manuel de CPA Canada – Certification</i>¹</p>	<p style="text-align: center;">B</p> <p style="text-align: center;">Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique sans limitation^{2 3}</p>	<p style="text-align: center;">C</p> <p style="text-align: center;">Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique limité à la mission d'examen^{2 4}</p>	<p style="text-align: center;">D</p> <p style="text-align: center;">Signature du rapport permise aux CPA non titulaires du permis de comptabilité publique</p>
<p>8500 - Examen d'informations financières autres que des états financiers</p> <p>* En vigueur pour les examens d'informations financières autres que des états financiers des périodes closes le 13 décembre 2017 ou avant.</p>	✓	✓	
<p>8600 - Examen du respect de dispositions contractuelles ou réglementaires (<u>lorsque la conformité porte sur des objets comportant des informations sous-jacentes de nature financière</u>)</p> <p>* En vigueur pour les rapports datés du 31 mars 2019 ou d'une date antérieure.</p>	✓	✓	
<p>NCSC 4460 - Rapports sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit ou d'examen</p>	✓	✓ Seulement dans le cadre des missions d'examen	
<p>9100 - Rapports sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées à des informations financières autres que des états financiers</p>	✓		
<p>9200 - Missions de compilation</p>	✓	✓	✓
<p>SP 5300 - Audit de la conformité aux autorisations législatives et autorisations connexes dans le secteur public (<u>lorsque la conformité porte sur des objets comportant des informations sous-jacentes de nature financière</u>)</p>	✓		
<p>NOV-6 Missions de contrôle de prévisions ou de projections financières incluses dans un prospectus ou dans un autre document de placement publié dans le cadre d'un appel public à l'épargne</p>	✓		
<p>NOV-16 Compilation de prévisions ou de projections financières</p>	✓	✓	✓

<p style="text-align: center;">A</p> <p style="text-align: center;">Types de rapport prévus au <i>Manuel de CPA Canada – Certification</i>¹</p>	<p style="text-align: center;">B</p> <p style="text-align: center;">Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique sans limitation^{2 3}</p>	<p style="text-align: center;">C</p> <p style="text-align: center;">Signature du rapport permise aux titulaires du permis de comptabilité publique limité à la mission d'examen^{2 4}</p>	<p style="text-align: center;">D</p> <p style="text-align: center;">Signature du rapport permise aux CPA non titulaires du permis de comptabilité publique</p>
<p>NOV-18 Critères relatifs aux rapports produits en vertu du paragraphe 295(5) de la «Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne» du Québec</p>	<p>✓</p>		

✓ = signataire autorisé

¹ Normes du Manuel de CPA Canada – Certification en vigueur le 31 mai 2018.

² Tout CPA peut participer sous supervision à ces missions, mais il ne peut pas agir à titre d'associé responsable de la mission ni signer les rapports afférents s'il n'est pas titulaire du permis de comptabilité publique qui l'y autorise.

³ Les titulaires du permis de comptabilité publique limité à la mission d'examen et à certaines missions d'audit spécifiquement prévues par la Loi en vertu de l'article 65 de la Loi sur les CPA sont autorisés à signer tous les rapports à l'exception de certains rapports de la colonne B. Pour toute précision sur les droits de signature reliés à ce type de permis, veuillez [communiquer avec l'Ordre](#).

⁴ Par limitation volontaire ou en vertu de l'article 65 de la Loi sur les CPA.